

Section CNU 27 – Informatique

Motion relative aux élections des membres du CNU

La section CNU 27 a été alertée par de nombreux collègues de dysfonctionnements concernant la procédure de vote pour les élections des membres du conseil national des universités actuellement en cours.

Plus particulièrement, le matériel de vote ne semble pas toujours fourni à chaque électeur, ou alors en suivant parfois des procédures contraignantes qui ne peuvent que conduire à la restriction de l'expression démocratique.

La circulaire n°2018-143 du 28 octobre 2018 (cf. BO du 3 janvier 2019) adressée aux présidentes et présidents et directrices et directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur, précise qu'il **leur appartient de transmettre ce matériel à chaque électeur** y compris ceux exerçant dans des écoles ou instituts internes ou placés en détachement, selon des modalités qu'ils déterminent.

La section CNU 27 demande donc aux chefs d'établissements de veiller à ce que ces élections puissent se dérouler dans les meilleures conditions possibles **en assurant, dans les plus brefs délais, la distribution du matériel de vote pour tous les électeurs**. Rappelons que les votes seront clos le 14 octobre 2019 (réception par le MESRI).

Motion votée à l'unanimité le 19 septembre 2019 par la section 27 du CNU réunie en session PEDR.